COMMUNE DE VILLEFONTAINE

Zonage

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
1/3	1 : 5000	Révision générale	PCI Vecteur m.a.j. 10/11/2021		

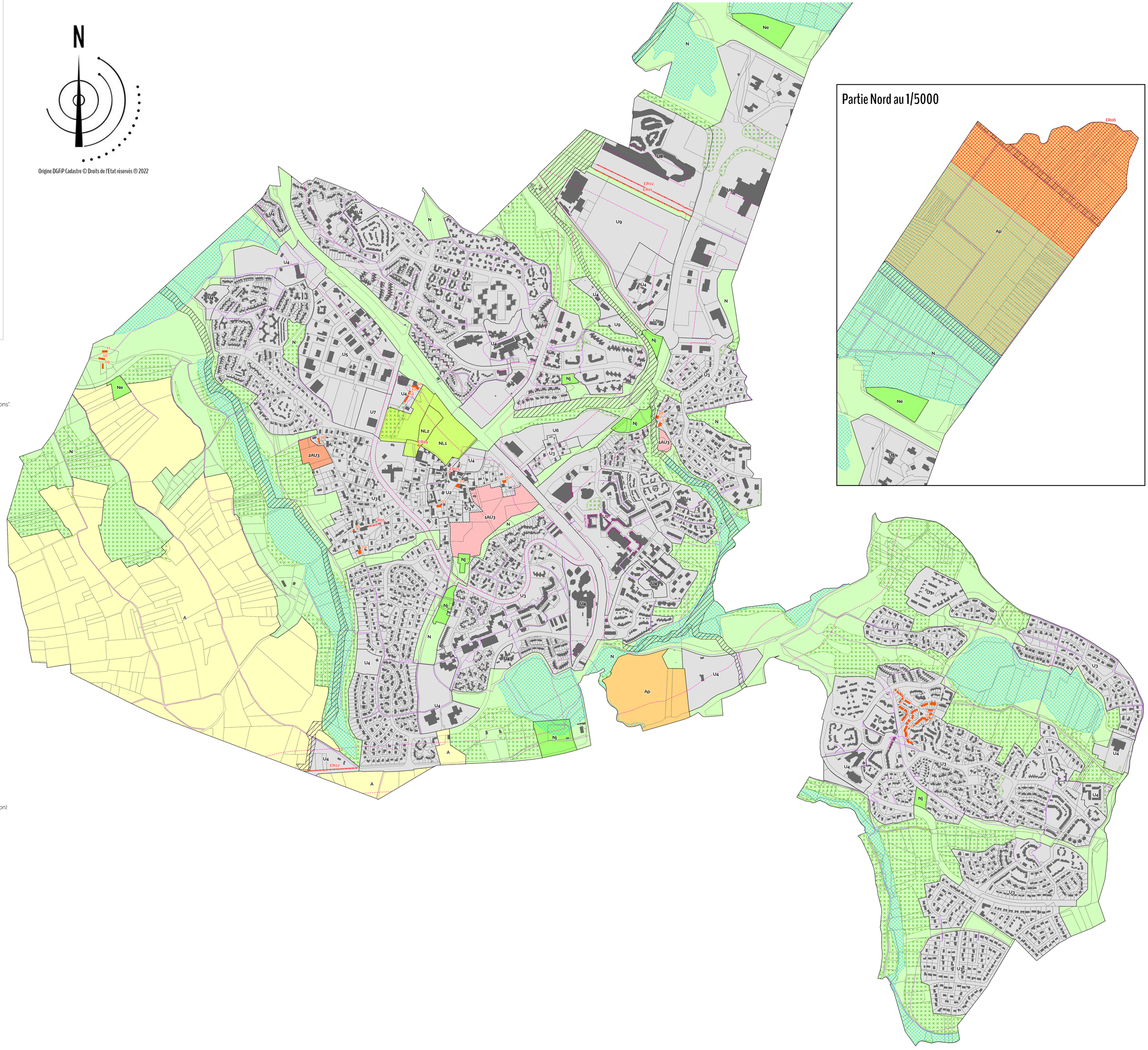

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2022

Les zones urbaines et à urbaniser

- U — Zone urbaine
- 1AU — Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- 2AU — Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation

Pour chaque zone U ou AU, un indice indique le secteur de "Destinations et sous destinations". A chaque secteur correspondent des destinations et sous-destinations, autres usages et occupations, autorisés, interdits ou autorisés sous condition énumérés dans les tableaux présent dans le règlement écrit.

1 - Centralité

2 - Centralité secondaire

3 - Quartier à dominante résidentielle

4 - Secteur à dominante d'équipements

5 - Secteur à dominante d'activités de production (dont artisanat)

6 - Secteur correspondant au « campus de la construction durable »

7 - Secteur d'accueil économique à dominante d'activités commerciales

8 - Secteur spécifique du « village de marques »

9 - Secteur à dominante d'activités touristiques et de loisirs

Les zones naturelles et agricoles

- N — Zone naturelle
- Nj — Zone naturelle de jardins
- NL — Zone naturelle de loisirs
- Ne — Zone naturelle d'équipements
- A — Zone agricole
- Ap — Zone agricole inconstructible

Les éléments remarquables du paysage

- Elément de paysage protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Zone humide protégée au titre de l'article L151.23 du CU
- Corridor écologique protégé au titre de l'article L151.23 du CU

Autres éléments

- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation
- Diversité commerciale à protéger au titre de l'article L151.16 du CU
- Emplacements réservés au titre des articles L151.41 1 à 3° du CU
- Chemins à conserver au titre de l'article L151.38 du CU
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)

Certains secteurs de la commune sont soumis à l'article R151.31 2° du CU où les constructions sont interdites ou soumises à des conditions spéciales. Ces secteurs sont localisés en détails sur le plan 3/3 (Risques).

Certains secteurs de la commune sont soumis à des risques technologiques lié aux ouvrages de transport de gaz : se référer à l'annexe du PLU instituant une servitude d'utilité publique.

Tableau des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
ER01	Prolongement de la voie verte	Commune	1400
ER02	Prolongement de la voie verte	Commune	1375
ER03	Aménagements du village	Commune	88
ER04	Réaménagement voirie et stationnement	Commune	77
ER05	Mode doux	Commune	275
ER06	ER Lyon Turin	Commune	269242
ER07	Mode doux	Commune	713